



**Rencontre bilatérale  
entre le Directeur adjoint du cabinet du ministre chargé de l'agriculture  
et l'intersyndicale UNSA – Cfdt - Alliance du Trèfle**

**le 8 juillet 2015**

Le Directeur adjoint, **Stéphane Le Moing**, nous recevait en présence de la Secrétaire générale du MAAF, **Valérie Metrich-Hecquet**, suite au boycott du CTM du 2 juillet par les syndicats CGT, FSU et FO.

Cet entretien était consacré à la réforme régionale, principal point qui devait être abordé lors de ce CTM.

L'intersyndicale était représentée par :

**UNSA** : Philippe Costa, Nicolas Martel

**CFDT** : Jacques Moinard, Philippe Hedrich

**Alliance du Trèfle** : Déborah Infante-Lavergne

En liminaire, Stéphane Le Moing a souhaité préciser cinq éléments de la réforme régionale :

**Sur le processus** : le ministre de l'agriculture a clairement affiché sa volonté de transparence tout au long de la mise en place de la réforme régionale.

**Sur les questions de fond** : le Premier ministre a préféré ne pas désigner les directeurs préfigureurs dans la 1<sup>ère</sup> phase de concertation afin d'éviter de fixer définitivement, avant arbitrage, le siège des nouvelles directions régionales.

**Sur les annonces du Premier ministre** : les arbitrages sur la désignation des directeurs préfigureurs, l'implantation du siège des futures DRAAF, la répartition des services et des effectifs par site, seront rendus le **31 juillet prochain**.

**Sur l'évolution des effectifs** : ils sont à déconnecter de la réforme régionale. Les priorités du ministre sont connues et restent les mêmes pour 2016. Il s'agit de l'enseignement agricole (BOP 142-143) et de la sécurité sanitaire (BOP 206). A contrario, le BOP 215 va sans doute poursuivre sa décroissance.

**Sur les missions** : les décisions issues de la Revue des Missions n'auront pas d'impact pour le MAAF, excepté dans le secteur de l'enseignement avec le transfert aux départements de la gestion et du versement des bourses, ce qui ne devrait concerner qu'un demi ETP par région.

**L'intersyndicale** a apprécié la volonté de transparence du ministre, mais regrette qu'elle n'ait pas été à la hauteur de nos attentes, particulièrement dans certaines régions.

Sur le fond, **l'intersyndicale** indique que quoi que chaque organisation en pense et ait pu

exprimer par ailleurs, le moment n'est plus à remettre en cause cette réforme.

Celle-ci a été actée par le législateur et le Gouvernement et nous ne sommes pas opposés au principe de la modularité de l'organisation des services qui est une opportunité pour maintenir l'emploi et les missions au plus près des usagers dans les villes perdant le statut de chef-lieu de région.

En revanche, **l'intersyndicale** relève deux points essentiels de vigilance qui méritent une attention toute particulière :

- **Comment organiser au mieux les services pour réussir le multisites ?**

Cette nouvelle organisation ne va pas de soi, il va falloir être inventif et innovant ; se donner les moyens notamment en terme d'échanges d'informations pour que cela fonctionne et que tous les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.

La réussite du multisite nous semble essentielle, un échec pourrait rapidement conduire à une évolution vers le monosite... avec toutes les conséquences que l'on imagine.

- **Comment accompagner au mieux les agents et éviter les effets négatifs en terme de parcours professionnel ?**

Il ne suffit pas d'afficher la mise en place de cellules d'accompagnement et la mobilisation des conseillers mobilité-carrière. Il faut se donner réellement les moyens de cet accompagnement, que les différents outils soient coordonnés, au plus près des agents et personnalisés.

**S'agissant du ressenti des agents**, il est divers selon la situation des DRAAF, futur siège ou non.

Tout d'abord, le dialogue social conduit par les préfets préfigureurs avec les représentants des personnels a été diversement mené. Il s'agissait plutôt d'information que de véritables concertations.

Les communautés de travail s'interrogent sur leur avenir professionnel dès lors que les agents seront contraints d'opérer des mobilités fonctionnelles voire géographiques pour ce qui concerne l'encadrement. Dans certaines DRAAF, des tensions sont apparues entre les chefs de service.

**Les interrogations des personnels sont multiples :**

- l'absence d'information précise sur les mobilités fonctionnelles et géographiques ;
- l'absence de communication sur la localisation des futures DRAAF ;
- une baisse des effectifs à prendre en compte pouvant fragiliser plutôt les sites secondaires que les sièges sociaux ;
- une taille critique des unités métiers ou pôles pour garantir une continuité de service et constituer des postes d'encadrement de niveau suffisant ;
- des mobilités géographiques plus conséquentes et l'impact sur les parcours de carrières pour la catégorie A ;
- l'avenir incertain des CPCM car l'implantation d'un seul CPCM sur un site pourrait avoir des conséquences pour les personnels en terme de mobilité ;
- des départs à la retraite annoncés d'ici 2017/2020. A titre d'exemple, les départs à la retraite sont estimés à près d'un tiers des effectifs toute catégorie d'agents confondue.

**L'intersyndicale** insiste **sur la nécessité d'associer totalement les agents** dans la construction des micro-organigrammes. Notamment à l'occasion d'échange inter-DRAAF, service par service. Cette construction participative nécessite de connaître rapidement les chefs de service préfigurateurs pour l'organiser dès la rentrée.

**Le Directeur adjoint et la Secrétaire générale** confirment la volonté de nommer rapidement les chefs de service préfigurateurs, à la suite de l'arbitrage rendu le 31 juillet. Concernant l'impact sur les carrières des cadres qui devront changer de poste, les mobilités vers les DDI seront facilitées et dans tous les cas des propositions seront faites pour qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière.

**La réforme régionale pourrait avoir, nous semble-t-il, des conséquences sur les DDI.**

En effet, ce qui nous interpelle ce sont certaines préconisations que nous avons relevées dans les diagnostics territoriaux des régions qui ne sont pas appelées à fusionner, notamment en Pays-de-la-Loire.

C'est ainsi que ce préfet suggère l'expérimentation d'un Secrétariat général commun aux trois DDI dans le département de la Sarthe et les mutualisations entre directions régionales.

Le préfet de Champagne-Ardenne est allé encore plus loin en proposant la mise en place de secrétariats généraux mutualisés entre préfectures et DDI.

Il faut se rendre à l'évidence, c'est la 1<sup>ère</sup> étape vers la "préfactorisation" des DDI, comme des directions régionales qui va dans le "droit fil" de la demande insistante des préfets de mutualiser les fonctions support. Cela nous semble constituer un premier pas vers la négation des "métiers".

La mobilité facilitée vers les DDI aura des conséquences évidentes pour les futurs mouvements en département.

### **Commentaire de l'intersyndicale :**

Le Directeur adjoint du cabinet du ministre chargé de l'agriculture et la Secrétaire générale du MAAF ont été très à l'écoute de nos propositions.

Pour une réussite de la mise en place de la réforme régionale, il a été convenu que les directeurs régionaux préfigurateurs doivent porter une attention toute particulière au repositionnement des personnels dans leur nouvelle affectation.

Un message sera transmis par Stéphane Le Foll à tous les directeurs régionaux.